

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de Surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) a tenu, le jeudi 28 juin 2018, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2018, dans les locaux du Siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Yaoundé en République du Cameroun, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Le Conseil de Surveillance a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale ainsi que celles du marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC au cours de la période allant du 31 mai 2017 au 31 mai 2018.

Sur le plan international, le Conseil de Surveillance a relevé que l'activité économique mondiale a poursuivi son expansion au cours du premier trimestre 2018, mais à un rythme modéré. Sur l'ensemble de l'année, selon les projections du Fonds Monétaire International, celle-ci devrait progresser de 3,8 % comme en 2017. Les cours du pétrole sont en hausse, soutenus par une demande solide et une production réduite de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a observé le maintien des orientations accommodantes de politique monétaire au sein des principales banques centrales.

Le Conseil de Surveillance a noté que l'activité économique dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) reprend, avec une croissance attendue à 2,5 % selon la BEAC, en lien avec la montée des cours du pétrole et les efforts de redressement des économies de la sous-région. En outre, il a observé que la BEAC a laissé inchangé le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), son principal taux directeur, à 2,95 % depuis le 22 mars 2017.

Concernant l'activité du marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC, le Conseil de Surveillance a observé *(i)* une augmentation de 36,6 % des montants levés par les Trésors publics de la CEMAC pour s'établir à 1 216,6 milliards de FCFA, *(ii)* la persistance d'une préférence pour les maturités courtes, *(iii)* un léger accroissement des taux de couverture des émissions, *(iv)* une hausse des coûts des émissions, *(v)* une atonie des opérations d'achats-ventes, et *(vi)* une décrue du volume des titres nantis au profit de la Banque Centrale.

Enfin, le Conseil de Surveillance a approuvé les projets de *(i)* maquette du bulletin trimestriel du marché des titres publics de la CEMAC et des *(ii)* termes de référence de l'atelier sur la revue de l'ensemble de la réglementation des émissions et de la gestion des titres publics, notamment de la révision du cahier des charges des spécialistes en valeurs du Trésor, prévu en juillet 2018.